

# Note compétences salarié tenue secrète par l'employeur ?

# Par Noline, le 03/10/2018 à 09:13

#### Bonjour,

Un employeur a-t-il le droit de prévenir les DP, en amont de l'annonce des licenciements, des critères qu'il a définis pour noter les compétences des licenciés ?

Est-ce que cette note/critère/évaluation faite par l'employeur doit rester « secrète », ou pas ?

# Par P.M., le 03/10/2018 à 09:30

#### Bonjour,

L'employeur doit normalement consulter les Représentants du Personnel pour fixer les critères de l'ordre des licenciements économiques en absence de Convention ou d'Accord collectif...

#### Par Noline, le 03/10/2018 à 09:46

Merci pour votre réponse.

Dans mon cas, la convention collective de l'édition s'applique. Cela change-t-il quelque chose ?

# Par P.M., le 03/10/2018 à 10:05

Personnellement, sauf omission de ma part, je n'ai pas trouvé de disposition particulière à ce propos à la Convention collective nationale de l'edition...